



A.P.D.H.

Actions pour la Protection des Droits de l'Homme

DECLARATION DE L'APDH SUR LA SUSPENSION DE LA GREVE DU SYNACASS-CI

1 – CIRCONSTANCES

Le Syndicat National des Cadres Supérieurs de la Santé de Côte d'Ivoire (SYNACASS-CI) vient de suspendre, le jeudi 13 septembre 2007, le mot d'ordre de grève illimitée et sans service minimum qu'il observait depuis le 04 septembre, suite à des revendications non satisfaites.

De son côté, le Gouvernement a pris, à l'issue d'un Conseil de Gouvernement tenu ce même jour, des mesures devant désormais réglementer les grèves et le service minimum en Côte d'Ivoire. Il en a profité pour réagir sur la flambée des prix des denrées alimentaires sur le marché ivoirien.

2 – OBSERVATIONS

L'APDH se réjouit de l'appel à la reprise du travail lancé par le SYNACASS-CI ;

L'APDH félicite tous les médecins, les pharmaciens, les chirurgiens, les dentistes et les vétérinaires de Côte d'Ivoire, pour leur sens du devoir et les exhorte à reprendre effectivement le travail, pour le bonheur des populations ;

L'APDH s'engage aux côtés du SYNACASS-CI à poursuivre le combat, afin que le Gouvernement respecte tous ses engagements.

3 – INVITATION

S'agissant des mesures décrétées par le Gouvernement, l'APDH se réserve le droit de les analyser et de se prononcer au cours d'une **Conférence publique** qui aura lieu **le jeudi 20 septembre 2007, à 10 heures, à l'Hôtel de District d'Abidjan-plateau (salle F.H.B.)**, sur :

REMOUS SOCIAUX EN COTE D'IVOIRE ET DROITS DE L'HOMME :

- 1 **Grèves multiples des corps sociaux.**
- 2 **Hausse sauvage des prix des denrées alimentaires.**

*PLACES A RESERVER AU **22 48 81 19**.*

Fait à Abidjan, le 14 septembre 2007

Pour l'APDH, le Président

Dr BOGA Sako Gervais